

Quelques explications quant aux prix pratiqués par la sprl Girasol ...

La question nous étant régulièrement posée, voici pourquoi nous proposons trois tarifs différents pour les inscriptions à nos séminaires :

Tout d'abord, absolument TOUS nos séminaires sont « déclarés », du 1^{er} au dernier participant inscrit, que le montant de l'inscription soit de 50 ou de 1500 euros ! Si nous proposons des prix différents en fonction du fait qu'on soit particulier, professionnel assujetti ou non à la TVA, c'est essentiellement parce que trois aspects sont importants pour nous à ce niveau :

1. **L'équité** entre les différents participants : un particulier qui paie 100€ a réellement 100€ de moins dans son portefeuille pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, alors qu'un professionnel peut déduire ce montant de ses frais professionnels et de ses impôts. Comme nous sommes nous-mêmes assujettis à la TVA (21% pour les formations), le professionnel assujetti à la TVA peut de surcroît déduire la TVA ; c'est un montant qu'il récupère intégralement de l'Etat belge. Il ne nous semblait dès lors pas équitable de demander le même prix à chacun.
2. La **sécurité et l'équilibre financier** de notre organisation : le prix de 100€/jour pour les particuliers ne nous permet pas de pérenniser notre organisation. Lorsqu'un particulier paie 100€, nous recevons, une fois la TVA déduite, 82,64€. A ce jour, peu de formateurs en Communication NonViolente sont soumis à la TVA, ce qui leur permet de proposer des tarifs plus attractifs.
3. **L'accès à la CNV du plus grand nombre** de personnes possible : à chacun de nos stages, nous octroyons des bourses à des personnes dont les moyens financiers sont limités, et qui ont cependant à cœur de découvrir et/ou d'approfondir le processus de la CNV pour améliorer la qualité de leurs relations, et donc de leur propre vie. Ces bourses sont toujours allouées sur fonds propres ; nous ne bénéficions à ce jour d'aucun subside. C'est en partie grâce à nos activités en entreprise que nous sommes en mesure d'octroyer ces bourses.

Seuls les bulletins d'inscription sur lesquels le tarif choisi sera précisé seront désormais pris en compte. Merci pour votre compréhension ...

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions !

Sophie GROSJEAN